

Coronavirus

Prolongement du confinement jusqu'au 15 avril. Pendant la période des vacances, il n'est pas possible de se rendre sur un lieu de villégiature ou dans une résidence secondaire.



CONFINEMENT DE LA POPULATION

Vendredi 27 mars, le Président de la République a prolongé la période de confinement jusqu'au 15 avril au moins.

Une attestation de déplacement dérogatoire peut être rédigée sur papier libre ou être téléchargée sur cette page.

Plus d'infos sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Attestation de déplacement en version numérique

Dorénavant, l'attestation de déplacement dérogatoire peut être générée au format numérique. L'attestation de déplacement dérogatoire au format papier reste valable.

Le formulaire à remplir est disponible sur <https://cutt.ly/ztdFGtR>

Pas de collecte des données personnelles & pas de fichier constitué.

FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICE MINIMUM

Dans la continuité de la mobilisation nationale pour lutter contre le Covid-19, **tous les équipements municipaux sont fermés au public** et ce, jusqu'à nouvel ordre. Sont ainsi

concernés : l'hôtel de ville, le CCAS, l'espace Eliane Chouchena, le centre médico-social et les parcs de la ville.

Un service minimum sera assuré pour conserver la sécurité, la salubrité, la solidarité et les obligations faites par l'État (état-civil notamment).

Les services municipaux restent joignables :

- par téléphone au 01 39 98 20 00 pour l'hôtel de ville et au 01 39 98 35 00 pour le CCAS (standard de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
- Par mail : disponibles dans les articles de la rubrique « Mon quotidien » sur le www.ville-sannois.fr

N'hésitez-pas à utiliser les procédures dématérialisées (site internet rubrique « Démarches en ligne »).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en fonction de l'actualité.

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS ET AIDANTS

Conformément aux directives de l'État, la ville de Sannois est en mesure d'accueillir les enfants des personnels soignants et dorénavant les enfants du personnel de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des agents du périmètre "Ministère de l'intérieur" (police et gendarmerie nationales, sapeurs pompiers des SDIS) :

- d'âge maternel et élémentaire sur le site de l'école Belle Etoile (10 rue du 11 Novembre). Contactez le **service scolaire au 01 39 98 20 70**.
- âgés de moins de 3 ans auprès de la crèche familiale (accueil individuel auprès d'une assistante maternelle -13 places ouvertes). Contactez le **service petite enfance au 06 80 05 00 71**.

OUVERTURE DU CIMETIÈRE

Pendant la période de confinement, le cimetière de Sannois reste ouvert sous certaines conditions. Les simples visites sont limitées à 10 personnes maximum présentes dans les deux cimetières (ancien et nouveau confondus). Les visiteurs sont priés de se présenter à l'accueil dès leur arrivée.

Les cortèges funéraires sont strictement limités à 20 personnes maximum et dans le respect des mesures barrières.

FERMETURE DU MARCHÉ DE SANNOIS

En application du décret paru au journal officiel du 24 mars dernier, interdisant la tenue des marchés forains, le marché de Sannois est fermé. La ville avait déposé une demande de dérogation d'ouverture auprès de la préfecture qui a été refusée.

Compte-tenu de l'ampleur de l'épidémie, et suite à son dernier courrier en date du 1er avril, le préfet indique, qu'à ce stade, il n'accordera plus de nouvelles dérogations d'ouverture.

Ainsi, le marché de Sannois restera malheureusement fermé jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, retrouvez la liste des commerçants, vendant des denrées alimentaires uniquement, qui proposent un service de livraison à domicile. Il s'agira de bien respecter les consignes sanitaires : déposer les colis à la porte ou au pied de l'immeuble, nettoyage des

mains après le paiement...

Liste des commerçants : <https://www.ville-sannois.fr/mon-quotidien/economie-commerces/service-de-livraison-domicile-par-les-commerçants>

Contact

Pour toute question : 0 800 130 000 (numéro vert)

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Infos pratiques

- Lavage régulier des mains
- On tousse et on éternue dans son coude
- On utilise des mouchoirs à usage unique
- On ne se sert plus la main et on ne fait plus la bise
- On appelle le 15 si symptômes
- **On reste chez soi si on est malade (ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination)**
- On ne porte pas de masque si on n'est pas malade

Document(s)

[Attestation de déplacement](#)

[Attestation de sortie non francophone](#)

Liens utiles

[Réserve civique - Engagez-vous face à l'épidémie du Covid-19](#)